

**Règlement du jeu**  
**Concours « Et vous, que pensez-vous de la Manche ? »**

**Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice**

Latitude Manche, N° Siret 78091321600021 dont le siège social est situé au 98, route de Candol, CS 73108 - 50008 SAINT-LÔ-cedex inscrite au registre, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 03 janvier au 29 février 2020 un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Et vous, que pensez-vous de la Manche ? ».

Le jeu est accessible à partir des adresses <https://www.maviedanslamanche.fr> et <http://www.manchetourisme.com>

**Article 2 - Participation**

La participation à ce jeu est accessible à toute personne majeure disposant d'une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

**Article 3 - Principe et modalités d'inscription**

Les étapes pour participer au jeu sont les suivantes.

1. Accéder à l'enquête depuis les sites internet Ma Vie dans la Manche : <https://www.maviedanslamanche.fr/enquete> et Manche Tourisme : <http://www.manchetourisme.com/enquete-manche>
2. Répondre aux questions
3. Cocher la case de participation au concours et remplir les coordonnées (nom - prénom - adresse mail)

Le tirage au sort du gagnant sera réalisé le lundi 20 avril 2020, et une personne tirée au sort ne pourra pas gagner plusieurs fois.

**Article 4 - Dotation et modalités d'attribution de la dotation**

**4.1 Dotation :**

À la fin du concours, plusieurs gagnants seront tirés au sort. 3 questionnaires sont réalisés.

Un questionnaire « Visiteurs » et « Manchois Expatriés » pour lequel seront attribués un total de 6 lots d'une valeur totale de 3 300€ :

- 1 x Thalasso bien-être 3J/3N à l'Hôtel de la Baie à Granville = 1600€
- 1 x Bons d'achat Gîtes de France = 500€
- 1 X Bon d'achat Clé vacances =500€
- 2 x Traversées vers les îles anglo-normandes en famille = 200€
- 1 x location d'un mobile-home pendant 1 semaine au Camping le Cormoran \*\*\*\* à Ravenoville pour 4personnes = jusqu'à 1570€

Un questionnaire « Habitants » pour lequel seront attribués

Pour les personnes ayant plus de 24 ans : un total de 10 lots d'une valeur totale de 3 456€ :

- 1 x Thalasso bien-être 3J/3N à l'Hôtel de la Baie à Granville = 1600€
- 1 x Pack séjour prestige à La Marine = 450€
- 1 x Menu au Pily à Cherbourg = 230€
- 1 x Menu « Envie de tout » au restaurant Le Mascaret à Blainville-sur-Mer = 208€
- 1 x Menu « Moment à partager » au restaurant l'Intuition à Saint-Lô = 194€
- 1 x Nuit d'hôtel à Chausey = 260€
- 1 x Bon cadeau Le Marité en couple = 160€
- 1 x Bon cadeau Le Marité en famille = 204€
- 1 x Traversée à pied de la Baie du Mont Saint-Michel commentée en famille = 40€
- 1 x Traversée vers les îles anglo-normandes en famille = 110€

Pour les personnes ayant moins de 24 ans : un total de 9 lots d'une valeur totale de 2 075 € :

- 1 x Iphone 8 = 800€
- 5 x AirPods = 900€
- 3 x Escape Game = 375€

#### **4.2 Attribution de la dotation :**

Les gagnants seront contactés par mail à l'adresse qu'ils ont communiqué dans le formulaire. Ils devront par réponse au mail envoyer leurs coordonnées postales à Latitude Manche. Les lots seront envoyés dans un délai de 2 semaines suivant la clôture du jeu à l'adresse postale fournie par les gagnants à la Société Organisatrice.

Si l'un des gagnants prévenus ne se manifeste pas dans les 15 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société Organisatrice.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

#### **Article 5 - Fraudes**

Latitude Manche se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination du(des) Gagnant(s). A cette fin, Latitude Manche se réserve le droit notamment de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations de l'Opération. Latitude Manche se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement. Latitude Manche se réserve, dans toutes hypothèses et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de Latitude Manche ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **Article 6 - Modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site [maviedanslamanche.fr](http://maviedanslamanche.fr) et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

#### **Article 7 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

#### **Article 8 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 9 - Informatiques et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont destinées à Latitude Manche, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

**Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez**

**l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de Latitude Manche - 98 route de Candol CS 73105 - 50008 Saint-Lô cedex**

#### **Article 10 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à Latitude Manche - 98 route de Candol CS 73105 - 50008 Saint-Lô cedex

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

#### **Article 11 - Informations générales**

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : Latitude Manche - 98 route de Candol CS 73105 - 50008 Saint-Lô cedex
2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 30 mars 2020.

#### **Article 12 : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles**

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre de vous adresser nos offres commerciales et informations sur nos produits par messagerie électronique. Ces informations sont exploitées par le Service Marketing et communication de latitude Manche. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 11. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé en activant le lien situé en fin de message. Pour toute demande relative à l'accès la modification ou la suppression de vos données adressez-vous à : Latitude Manche – 98, route de Candol – 50000 SAINT-LÔ ou par mail à [manchetourisme@manche.fr](mailto:manchetourisme@manche.fr). Le service Marketing Latitude Manche est responsable du traitement des données personnelles vous concernant.